
Evolution de l'organisation de la direction générale adjointe chargée des ressources (DGAR)

Délibération n°2023 – 18

PJ : projet d'organigramme

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'évolution de l'organisation de la Direction générale adjointe chargée des ressources (DGAR) avec le rassemblement des 4 entités suivantes :

- secrétariat des instances (ex DDR)
- contrôle interne comptable et budgétaire (ex DDR)
- sécurité des systèmes d'information et le rôle de délégué défense sécurité (ex DDR)
- audit, la qualité et la performance (Mission de pilotage et contrôle interne - ex DDIP)

en un pôle unique qui pourrait être intitulé « Centre d'appui au pilotage et à la performance », piloté par un chef de pôle.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13a1 2 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa transmission aux ministres chargés de la santé, du budget et de la fonction publique, sauf opposition de l'un ou de ces ministres.

